

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires: Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLÈVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER

Membres absents:

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M.BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM (pouvoir à M. BERTELOOT) - M. VOUILLOT(pouvoir à M.BACHELARD).

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Zone d'activité « La Plucharde » à Bretenières – Cession du lot n° 22A

Dans le cadre du transfert de charges lié à l'adhésion de la commune de Bretenières à la Communauté d'agglomération dijonnaise le 1^{er} janvier 2004, et en vertu d'une délibération en date du 24 juin 2004, le Conseil de Communauté a procédé à l'acquisition auprès de la commune, des terrains restant à commercialiser sur la zone d'activité « La Plucharde » à Bretenières.

Par courrier du 11 juillet dernier, l'Atelier Métallurgique Robert (A.M.R.), dont l'activité principale est la chaudronnerie, tuyauterie, serrurerie, a renouvelé son intérêt pour acheter le lot n° 22A situé sur ladite zone.

La Société A.M.R. souhaiterait acquérir cette parcelle qui jouxte son propre terrain (lot n° 8) en vue de développer son activité.

Il est proposé de céder à la Société A.M.R. la parcelle cadastrée AB n° 231, d'une superficie totale de 2.286 m², moyennant le prix unitaire de 12,96 € HT le m², selon l'estimation fixée par le Services des Domaines et valable pour l'ensemble des ventes de lots restant à commercialiser par le Grand Dijon, et permettant la construction de 1.708 m² de surface hors oeuvre nette.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser la cession de la parcelle ci-dessus désignée et reprise dans le plan de bornage en annexe, à la Société A.M.R. dont le siège social est ZAC « La Plucharde » à Bretenières 21110, au prix unitaire de 12,96 € HT le m², soit un montant HT de 29 626,56 € (35 433,37 € TTC);
- d'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- de dire que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SCP Massip Prieur Berthaut Belou Varlet, sise à Genlis ;
- de dire que le produit de la cession sera imputé sur le budget annexe « 10 » de l'exercice en cours.

Publié le 1 1 OCT. 2005

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

Pour extraits conforme,

1 1 QCT. 2005



